

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-BERNARD du 5 DECEMBRE 2016 à 19h30**

**Etaient présents** : M. Bernard REY, Maire, Mmes Katia PERRET, Sandrine TESTAS, M. Francis BLOCH, M. Pierre-Louis BALLEZ, Adjoints au Maire.

MMES Pascale LABART, Marie LABROSSE, Josette GUERRIER, Audrey BLANC-MONOT, MM. Jean BARTHOMEUF, Florent PATIN, Peter WATSON, Jean-Pierre PILLON, Gérard LEFEBVRE, Conseillers municipaux.

**Absents excusés** : Françoise EYRAUD (pouvoir donné à Sandrine TESTAS)

**Secrétaire de séance** : Florent PATIN

**Convocation faite le** : 29 novembre 2016

**publiée le** : 29 novembre 2016

Le procès-verbal du conseil municipal du 4 novembre 2016 est approuvé, à 12 voix POUR et 3 abstentions.

M. le Maire propose au conseil municipal de rajouter un point à l'ordre du jour :

- la conclusion d'une convention avec le Syndicat Hydraulique de Trévoux et environs, pour la réalisation de travaux de création d'un exutoire d'eau des eaux pluviales sur le secteur des Erables.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

### **I – INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL**

Le Maire informe de la démission d'une conseillère municipale, Mme Evelyne DOY, en date du 9 novembre 2016.

Conformément à la loi, le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu, remplace le conseiller municipal élu sur cette liste.

L'élu qui arrive immédiatement après Mme Evelyne DOY est M. Jean-Pierre PILLON.

Le Conseil Municipal, prend acte de ce changement et de l'installation de M. Jean-Pierre PILLON.

### **II – DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A SIGNER LE MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'ESPACE MULTI-LOISIRS**

Le Conseil, à 10 voix POUR, 3 voix CONTRE, et 2 ABSTENTION : AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché avec le Groupement conjoint avec mandataire solidaire de Dominique PUTZ (69009 LYON)

### **III – DELIBERATION MISE EN PLACE DU RIFSEEP (nouveau régime indemnitaire du personnel communal)**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'instaurer un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) ; qui se composera :

- d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) ;

- éventuellement, d'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA) basé sur l'entretien professionnel.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1er janvier 2017.

#### **IV – DELIBERATION ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES**

Le Conseil, décide à l'unanimité, d'autoriser le Maire à adhérer au contrat collectif conclu par le Centre de gestion avec la société Gras Savoye et la Compagnie d'assurance la CNP.

#### **V – DEBAT SUR LES OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES SUR LA GESTION DU SIEA**

A la demande de la CRC, le Conseil Municipal a procédé à un débat sur les observations émises sur la gestion du Syndicat Intercommunal d'énergie et d'e-communication de l'Ain, dont est membre la commune.

Après débats, le Conseil Municipal n'émet pas d'observations particulières.

#### **VI – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SEVRICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE POUR L'ANNEE 2015**

Le rapport du Syndicat Mixte d'eau potable Saône Turdine, fournisseur de l'eau potable, est à la disposition du public en mairie.

#### **VII – PRESENTATION DU DIAGNOSTIC DES POINTS D'APPORTS VOLONTAIRE**

Un diagnostic des Points d'Apport Volontaire (PAV) a été réalisé par le SMICTOM pour chacune des communes membres.

Pour St Bernard, une cartographie des trois PAV et une synthèse a été réalisée. Cela a permis de faire le point sur l'état des colonnes de tri. Dans l'ensemble, ces trois PAV ont des performances correctes.

#### **VIII – FINANCEMENT DU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT DU DEPARTEMENT DE L'AIN - DELIBERATION**

Le Fonds de Solidarité pour le Logement du Département de l'Ain (FSL) a vocation à apporter une aide financière ponctuelle aux habitants dont les ressources ou la situation justifie un soutien de la part des collectivités et organismes en charge des questions sociales. Cela permet de résorber une dette de loyer, d'accéder à un logement (par une avance de caution)

Le conseil municipal décide à 14 voix pour et 1 abstention, de contribuer au financement du FSL, et accepte de verser 0,30 € par habitant, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

#### **IX – CONVENTION AVEC LE SYNDICAT HYDRAULIQUE POUR LA CREATION D'UN RESEAU DE COLLECTE DES EAUX PLUVIALES**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 14 voix POUR (M. PATIN ne participe pas au vote) : DECIDE de conclure une convention avec le Syndicat Hydraulique de Trévoux et environs, pour la réalisation de travaux de création d'un exutoire d'eau des eaux pluviales sur le secteur des Erables, et d'inscrire au budget principal les crédits nécessaires.

La participation prévisionnelle de la commune inscrite dans la convention est de 31 354.60 € HT. Le montant final des travaux à la charge de la commune sera moins important.

## X – PLU Intercommunal

Chaque élu s'exprime sur la décision qui sera à prendre sur le transfert ou non à la CCDSV de la compétence « document d'urbanisme ».

Le débat porte sur le risque de perte de la maîtrise de l'urbanisation.

Avant toute décision, le projet de territoire de la CCDSV, ainsi que la gouvernance, seront présentés aux élus.

## VII - QUESTIONS DIVERSES

⇒ Nid de frelon asiatique

Sur le chemin de halage, un nid de frelon asiatique a été détruit. Une vigilance particulière est à mettre en place.

⇒ Déploiement assainissement collectif

Dans un courrier du 14 novembre 2016, le Président de la CCDSV informe la commune, que le déploiement de l'assainissement collectif pourrait s'envisager de la façon suivante, après réalisation des études en 2017 :

- 1<sup>ère</sup> tranche en 2018 : secteur des Cerves (Chemins des Cerves et du Carre)
- 2<sup>nde</sup> tranche en 2019 : secteur du Bois du Lys (croisement Ch. de Fétans)

⇒ Parcours du Cœur

Il aura lieu le dimanche 14 mai 2017. Après débat, le conseil municipal décide que ST Bernard ne soit pas la commune d'arrivée en 2017 (coût important et nécessité d'avoir de nombreux bénévoles) St Bernard sera la commune du départ du parcours allant jusqu'à Massieux.

⇒ Influenza Aviaire

La Préfecture de l'Ain a renforcé les mesures de biosécurité pour lutter contre l'influenza aviaire dans les basses cours. Des mesures de confinement ont été décidées. Une information sera transmise aux propriétaires de volailles qui devront mettre en application ce confinement.

⇒ Visiophone Ecole

A la demande de Mme Audrey BLANC-MONOT, M. le Maire précise que les travaux de mise en sécurité de l'école seront réalisés pendant les vacances de fin d'année.

La demande de subvention déposée pour 2016 n'a pas été retenue, elle sera présentée de nouveau en 2017. Les travaux s'élèvent à environ 5 000 €.

Les nouvelles règles de fermeture des portails et portillons posaient problème à certains parents. M. le Maire rappelle que nous devons respecter les conditions de sécurité imposées par l'Etat. Un règlement d'entrée et de sortie a été mis en place par la directrice d'école, sur le temps scolaire. Le temps périscolaire respecte les mêmes conditions.

⇒ Calendrier des manifestations

Suite à la réunion organisée avec les associations, le calendrier des manifestations sera prochainement réalisé.

⇒ Repas du CCAS

Organisé cette année au restaurant le Val d'Azergues. 64 personnes ont participé.

⇒ Commission Communication

Mme Marie LABROSSE explique que trois commissions ont déjà été faites, pour travailler sur le SBI et le site internet.

⇒ Finances

M. Peter WATSON explique que les dépenses réalisées sont conformes à ce qui était prévu au budget.

⇒ 8 décembre

Accueil dès 17h des enfants à la Maison de Retraite Utrillo, où un lâcher de lampions sera organisé. Marrons et vin chaud à 18h à l'Espace Chabrier.

⇒ Spinos'Animation

La soirée Beaujolais Nouveau s'est bien déroulée, 90 convives étaient présents au repas.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h55.

**Prochain conseil municipal : Lundi 9 janvier 2017 à 19h30.**